

23^{ème} réunion des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin et du littoral
de la Méditerranée et à ses protocoles

Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

Note d'information pour la session ministérielle de la CdP 23

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Note d'information pour la session ministérielle de la CdP 23

1. La réunion des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles constitue le principal rassemblement régional sur les questions d'environnement et de durabilité dans la région. C'est là que se réunissent les représentants des 21 pays côtiers de la Méditerranée et de l'Union européenne pour réfléchir à l'état des écosystèmes marins et côtiers, examiner les interactions entre les systèmes socio-économiques et naturels sur la base de données scientifiques et convenir des voies à suivre pour dissocier le développement des facteurs de la triple crise du changement climatique, de la perte de biodiversité et de nature, et de la pollution et des déchets.
2. Créé en 1975, le PAM fêtera son 50^e anniversaire en 2025, année charnière au cours de laquelle la ville méditerranéenne de Nice (France) accueillera également la Conférence des Nations Unies sur l'océan (UNOC). L'organisation d'un événement de haut niveau lors de la Conférence sur l'océan est prévue avec un engagement fort de toutes les parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles. La conférence « Our Ocean » de 2024, qui sera accueillie par la Grèce, constitue également une étape importante dans cette direction.
3. L'adoption de la Convention a marqué un tournant dans la région, car elle a conféré au plan d'action pour la Méditerranée et aux parties contractantes une plateforme juridique solide, conforme au droit international. La Convention a été modifiée en 1995 pour tenir compte du consensus mondial sur le développement durable atteint lors du sommet de la Terre en 1992. Depuis 1976, la Convention de Barcelone et ses sept protocoles ont été complétés par plus de 20 mesures réglementaires et 27 stratégies et plans d'action. Ceux-ci abordent un large éventail de thèmes, allant de la gestion des déchets à la prévention de la pollution en passant par la promotion d'une consommation et d'une production durables et l'introduction d'approches en matière d'économie circulaire.
4. Les Conférences des parties contractantes à la Convention de Barcelone constituent la principale réunion intergouvernementale consacrée à l'environnement marin et côtier et au développement durable dans la région méditerranéenne. L'ordre du jour de la CdP comprend généralement des éléments liés à la réalisation de l'agenda 2030 pour le développement durable et à la synergie avec les accords multilatéraux sur l'environnement, notamment la CCNUCC, la Convention sur la diversité biologique, les Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et la Convention de Minamata. En permettant une approche coordonnée au niveau régional de l'agenda mondial en matière d'environnement et de développement, les CdP de la Convention de Barcelone tiennent lieu de « CdP pour la Méditerranée ».
5. « La transition verte en Méditerranée : Des décisions aux actions », le thème adopté et articulé par le Bureau des parties contractantes pour la session ministérielle, servira de fil conducteur aux discussions ministérielles et sera reflété dans la déclaration ministérielle de Portoroz. Deux ans après l'adoption de la déclaration ministérielle d'Antalya, formulée comme un manifeste vert régional, le temps est venu de faire le point et de réfléchir aux voies d'accélération vers des économies plus vertes.
6. Le capital naturel de la planète a diminué de [40 %](#) en deux décennies. La non-durabilité inhérente aux modes de production et de consommation actuels alimente la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité et de nature, et de la pollution et des déchets. La région méditerranéenne ne fait pas exception, comme le confirment les conclusions du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée à l'horizon 2030 (MED QSR 2030), qui offre un aperçu de l'état de l'environnement marin et côtier sur la base d'une compilation de données d'origine nationale. Les conclusions du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée à l'horizon 2030 sont cohérentes avec celles du [Rapport sur l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée \(SoED\)](#). Publié en 2021, le rapport SoED indique que les facteurs de dégradation de l'environnement dans la région sont enracinés dans des secteurs économiques clés. Il [prévoit](#) que « si des mesures urgentes et résolues ne sont pas prises pour enrayer les tendances actuelles, la dégradation de l'environnement

pourrait avoir des conséquences graves et durables sur la santé humaine et les moyens de subsistance dans la région ».

Les impacts profonds et néfastes de la crise environnementale en cours font de la transition verte une entreprise vitale et urgente pour l'ensemble de la région méditerranéenne.

7. L'écologisation des économies se résume à dissocier les activités humaines de la destruction de la nature. Il s'agit de préserver les fondements des économies et des sociétés. La transition vers des économies et des sociétés économes en énergie et en ressources, avec des modes de consommation et de production durables et une neutralité climatique, gagne du terrain grâce à au moins trois facteurs favorables : les progrès rapides de la science et de la technologie (par exemple, les percées dans le domaine des batteries électriques pour la mobilité verte), les améliorations progressives des régimes de gouvernance (par exemple, le traité mondial très attendu sur la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, et un éventuel régime mondial sur les produits chimiques), ainsi que l'acuité croissante de la politique verte et la sensibilisation du public aux questions de durabilité et aux solutions correspondantes.

8. Pour qu'une transition verte, juste et inclusive ait lieu en Méditerranée, il convient d'adopter une double approche à l'échelle de l'ensemble du gouvernement et de l'ensemble de la société. Un engagement significatif avec les jeunes et les femmes, en tant qu'agents clés du changement, est crucial ; la Présidente de la République de Slovénie, Mme Nataša Pirc Musar, souhaite également souligner leur importance lors du segment de haut niveau de la CdP 23. L'éducation au développement durable (EDD), sous ses multiples formes et modalités (formelles, non formelles et informelles), y compris, mais sans s'y limiter, la connaissance des océans, peut aider à obtenir le soutien de citoyens bien informés, soucieux de l'environnement et engagés, et ainsi ouvrir des voies intergénérationnelles pour la transformation verte.

9. L'effort universel en cours pour atteindre les ODD, y compris des cadres bien élaborés, fondés sur des objectifs et appropriés au niveau national, fournissent des plateformes de lancement facilement disponibles pour la transition au niveau national, complétées par des sauvegardes intégrées pour « ne laisser personne de côté ». Grâce à la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), la région méditerranéenne dispose d'un cadre bien établi, inclusif et solide pour déployer des solutions convenues au niveau régional en matière d'économies vertes, notamment par le biais d'une nouvelle génération d'initiatives phares de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), très ambitieuses et bien financées, s'appuyant sur des partenariats avec les équipes de pays des Nations Unies (UNCT).

10. Il est nécessaire de repenser en détail le mode de fonctionnement des modèles économiques dominants. Dans ce cadre, les solutions fondées sur la nature doivent passer de la marge au centre et devenir des éléments facilitateurs de la réalisation des ODD. Le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone est bien placé pour soutenir ce changement de paradigme dans la région méditerranéenne.

11. Il est avéré que la concrétisation du concept d'économie verte présente des défis politiques considérables. Les facteurs de dégradation de l'environnement sont si profondément ancrés dans le tissu des principaux secteurs économiques de la région que tous les pays méditerranéens n'ont pas les moyens d'entreprendre la transformation radicale et à grande échelle qui s'impose. La solidarité régionale sera essentielle.

Il est possible de faire de grands pas vers un avenir plus vert et plus résilient en Méditerranée.

12. Il existe une dynamique politique encourageante dans la région. Lors de la CdP 22 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, les Parties contractantes se sont [engagées à soutenir pleinement](#) une reprise verte de la région méditerranéenne, « afin d'assurer une reprise durable, résiliente et inclusive qui accélère les progrès conformément à l'Agenda 2030 pour le développement durable et à ses ODD ». La stratégie à moyen terme 2022-2027 du PAM/PNUE, adoptée par les parties contractantes lors de la CdP 22, s'appuie sur d'importantes initiatives dans la région, notamment le Pacte vert pour l'Europe, qui peut constituer l'un des moteurs de la transition verte autour et à travers la Méditerranée. La recherche d'économies plus vertes est au cœur de la Stratégie méditerranéenne

pour le développement durable (SMDD), adoptée sous les auspices du PNUE/PAM dans le cadre de la CMDD.

13. La mise en œuvre complète de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles reste une étape obligatoire dans le parcours vers un avenir plus vert. Aucun itinéraire menant à la transition verte en Méditerranée ne peut contourner ou éluder la pleine le respect intégral de la réglementation. C'est dans cet esprit que le mandat du Comité de respect des obligations établi dans le cadre de la Convention est renforcé.

14. Une réalisation collective récente illustre la centralité du système PNUE/PAM-Convention Barcelone dans les aspirations de la région méditerranéenne à un avenir plus vert et plus résilient. En décembre 2021, c'est sous l'impulsion des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles que l'OMI, l'autorité mondiale en matière d'affaires maritimes, a désigné la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (SOx) des navires. Cette mesure doit non seulement améliorer la qualité de l'air et protéger la nature ainsi que la santé humaine dans les zones côtières, mais aussi envoyer un signal fort à l'ensemble des secteurs de l'économie bleue : le moment est venu d'investir dans la durabilité.

En comblant les lacunes dans la mise en œuvre et en renforçant l'application de la Convention de Barcelone et de ses protocoles, les économies méditerranéennes deviendront plus vertes et les sociétés plus résilientes. La région, point chaud du changement climatique, doit prendre des mesures urgentes et efficaces pour s'adapter aux conséquences de la crise climatique en cours. ****

Compte tenu des considérations ci-dessus, les interventions des parties contractantes lors de la session ministérielle de la CdP 23 peuvent s'articuler autour des thèmes suivants :

- **Comment s'assurer que les politiques de transition écologique reposent sur une base factuelle solide ?**
La réorganisation des économies doit s'appuyer sur une solide plateforme de données couvrant l'état de l'environnement et fondée sur le principe de précaution (inscrit dans la Convention de Barcelone). Il est nécessaire de créer des interfaces science-politique et des pôles politiques nationaux économie-environnement fondés sur une approche pangouvernementale qui élimine les cloisons.
- **Comment rendre les politiques vertes populaires et les transitions individuelles nécessaires supportables ?**
La transition écologique aura un coût. Les politiques sociales et fiscales peuvent contribuer à répartir les dépenses et à alléger le fardeau des investissements nécessaires pour rendre les économies plus vertes. Les instruments fiscaux, y compris une fiscalité bien calibrée, peuvent inciter à une transition collective vers la durabilité (par exemple, en encourageant les investissements individuels dans les véhicules électriques, l'isolation des logements ou les systèmes de chauffage/refroidissement à faibles émissions et respectueux de l'environnement).
- **Comment assurer le flux de financement et de technologie pour une transition verte inclusive dans la région ?**
Ne laisser personne de côté, la devise qui sous-tend la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, est également pertinente en ce qui concerne la transition verte. Pour que la transformation nécessaire se produise à grande échelle, les mécanismes de solidarité régionale doivent être exploités pour permettre aux technologies, au renforcement des capacités et au soutien financier d'être acheminés vers les pays qui en ont besoin. Il est essentiel de combler les « gouffres verts » régionaux.
- **Comment obtenir le soutien des citoyens et assurer l'amélioration des compétences nécessaires à la prospérité des économies vertes ? Quels sont les systèmes éducatifs et les compétences nécessaires pour les économies vertes de demain ?**

Le succès d'une transition verte dépend de son adoption par tous les agents économiques, et en premier lieu par les citoyens. Les politiques doivent veiller à ce que le coût de la transition économique ne détourne pas le public de cette transition verte (par exemple, en réorientant les subventions aux combustibles fossiles vers des kits d'énergie renouvelable pour les habitations). Il est essentiel d'impliquer les jeunes dans les activités des institutions locales, nationales et régionales et dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques environnementales. La promotion de la coopération intergénérationnelle dans la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés sont au cœur de la réponse politique à la triple crise planétaire.

- **Comment améliorer les points positifs ?**

S'il y a des signes de progrès dans la recherche d'économies vertes dans la région méditerranéenne, il faut s'attacher à développer les meilleures pratiques et à déployer une politique éclairée permettant à la nature d'être le moteur de la transformation économique. Le défi pour les décideurs politiques est d'identifier des options adéquates au niveau national conciliant la création de valeur et d'emplois avec la protection des biens communs mondiaux, le respect des droits et la fourniture de bénéfices basés sur la nature pour tous.
